



Commune de Vully-les-Lacs

Salavaux, le 15 mai 2017

Préavis municipal No 2017 / 01

Point No 4 de l'ordre du jour de la séance du 20 juin 2017.

Comptes 2016

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Les comptes de l'exercice 2016 de la commune de Vully-les-Lacs sont clôturés et révisés conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR). M. Pierre Busset a effectué l'audit des comptes durant le mois de mai de cette année.

Conformément à la loi sur les communes (LC) et le règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), les comptes sont remis au Conseil communal au plus tard le 31 mai de l'année et renvoyés à l'examen d'une commission.

Afin de faciliter la lecture des états-financiers, nous nous permettons de relever les points suivants :

Analyse des comptes

Les comptes sont détaillés dans l'intégralité par ordre administratif dans les annexes. Ci-dessous, nous pouvons analyser les variations par rapport au budget 2016 et au réel 2015.

Rubrique	Titre	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015		Ecart budget 2016		Ecart comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Administration générale	2 883 811.99	1 880 149.07	2 878 450.00	1 808 300.00	2 597 651.59	1 744 447.87	0.2%	4.0%	11.0%	7.8%
2	Finances	2 257 543.48	10 110 269.92	1 932 800.00	8 952 900.00	1 925 864.49	9 362 384.04	16.8%	12.9%	17.2%	8.0%
3	Domaines et bâtiments	3 843 540.23	2 213 805.60	1 440 000.00	1 426 930.00	2 319 580.31	1 407 649.40	166.9%	55.1%	65.7%	57.3%
4	Travaux	4 168 889.54	3 026 130.90	3 940 110.00	2 142 700.00	4 220 032.91	2 609 337.73	5.8%	41.2%	-1.2%	16.0%
5	Instruction publique et cultes	1 299 417.75		1 299 170.00		1 203 069.10		0.0%		8.0%	
6	Police	593 813.13	66 876.93	580 500.00	54 500.00	610 066.00	79 645.00	2.3%	22.7%	-2.7%	-16.0%
7	Sécurité sociale	2 246 243.35	35 704.15	2 257 300.00		2 252 086.70	17 985.95	-0.5%		-0.3%	98.5%
8	Services industriels	938 609.01	931 745.81	635 800.00	614 300.00	956 960.30	913 225.70	47.6%	51.7%	-1.9%	2.0%
	Totaux	18 231 868.48	18 264 682.38	14 964 130.00	14 999 630.00	16 085 311.40	16 134 675.69	21.8%	21.8%	13.3%	13.2%
	Excédent		32 813.90		35 500.00		49 364.29				

L'augmentation de la rubrique 3 par rapport au budget se limite à 3.5% en tenant compte des amortissements supplémentaires expliqués ci-dessous. De la même manière, la rubrique 4 se retrouve en dessous du budget.

Résultat

Les comptes de l'année 2016 se présentent comme suit :

• Total des charges	CHF	18'231'868.48
• Total des revenus	CHF	<u>18'264'682.38</u>
• Excédent de revenus	CHF	32'813.90

Ce résultat comptable est en ligne avec les années antérieures. Toutefois, il est important de relever que ce résultat comprend d'importants amortissements volontaires.

En effet, les amortissements suivants ont pu être comptabilisés :

• Amortissements ordinaires	CHF	676'000.00
• Amortissements extraordinaires	CHF	3'329'267.91
<i>Dont à la réserve</i>	<i>CHF</i>	<i><u>1'544'358.66</u></i>
• Total d'amortissements	CHF	4'005'267.91

Le résultat de l'exercice au 31.12.2016 peut donc être qualifié d'excellent au regard des amortissements extraordinaires effectués.

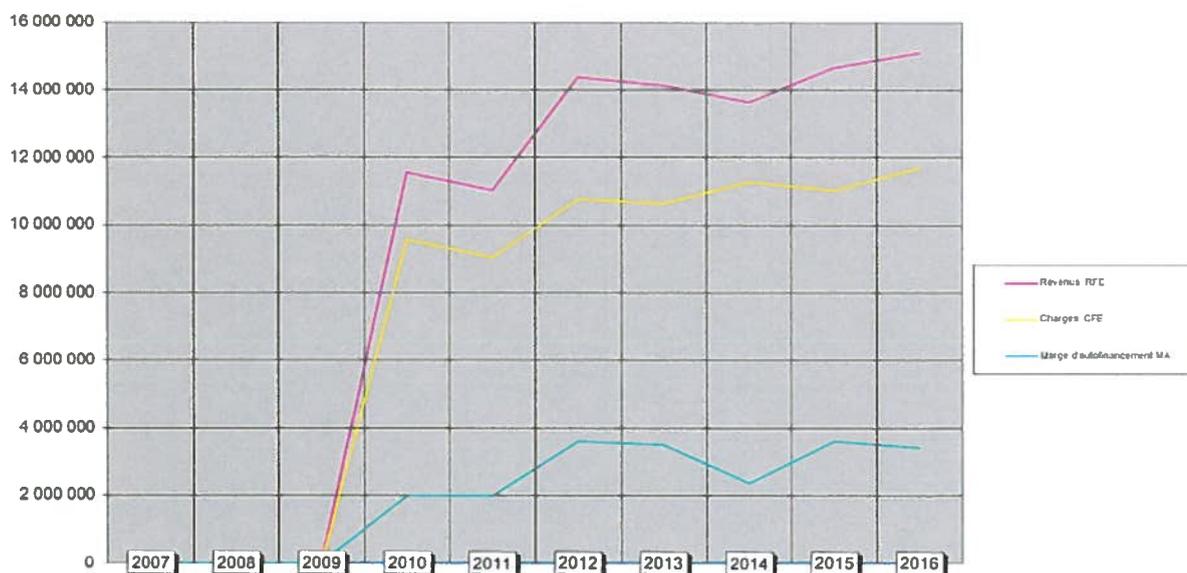
Analyse financière

La marge d'autofinancement (liquidités générées par l'activité communale pour financer ses investissements et rembourser ses dettes) qui se monte à CHF 3'413'618 reste élevée. La moyenne des 5 années précédentes se situe à CHF 3'014'513.

L'endettement total de la commune se monte CHF 19'639'967, il correspond à CHF 6'692 (brut) par habitant.

Le ratio de la marge d'autofinancement sur l'endettement net se situe à 28.36%. Ce ratio est élevé et démontre la bonne santé financière de la commune malgré les lourds investissements nécessaires réalisés ces dernières années pour les besoins scolaires (seuil minimum préconisé par le canton : 15%).

Evolution du compte de fonctionnement



Sur la base de l'exposé ci-dessus concernant les comptes 2016, la Municipalité suggère au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Conclusions :

Le Conseil communal de Vully-les-Lacs

- vu le préavis municipal no 2017 / 01,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

D'accepter les comptes 2016 tels que présentés.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic :


Blaise Clerc



La Secrétaire :


Sylvie Baumann